

Chapitre 6

Cours interentreprises et contrôles de compétences

Cours interentreprises

Les cours interentreprises (CI) complètent la formation en entreprise. Ils vous initient aux connaissances et techniques commerciales de base ainsi qu'aux connaissances générales du secteur et, parallèlement à votre apprentissage dans votre entreprise formatrice, vous préparent à la procédure de qualification. Les compétences professionnelles spécifiques acquises lors de ces cours vous permettent d'assurer un travail de qualité dans votre entreprise formatrice. Vous pouvez dès lors mettre en pratique, consolider et approfondir de manière aussi autonome que possible les techniques de base apprises durant les CI. Concernant les objectifs de formation, le ► **chapitre 4** explique quelles aptitudes partielles sont traitées durant les cours interentreprises. Les CI d'une journée sont répartis sur l'ensemble des trois années d'apprentissage.

Les cours interentreprises sont placés sous l'égide de la branche de formation et d'examens Banque. Les organisations dites CI, telles le CYP, sont responsables du déroulement des cours et établissent leurs programmes et horaires de cours détaillés sur la base du ► **règlement d'organisation et programme-cadre CI**. Il incombe également aux organisations CI de publier les cours et de convoquer les personnes en formation.

La visite des CI est obligatoire pour toutes les personnes en formation.

Programme-cadre CI Banque

Le programme-cadre ci-dessous constitue la base des programmes de cours des différentes organisations CI.

1^{re} année d'apprentissage

- Vue d'ensemble du déroulement de l'apprentissage
- Introduction au dossier de formation et des prestations Banque
- Gestion des aptitudes partielles Banque
- Gestion des aptitudes partielles liées aux compétences méthodologiques, sociales et personnelles (MSP)
- Aptitudes partielles CI Banque conformément au chapitre 4 du dossier de formation et des prestations
- 1^{er} contrôle de compétences CI
- Réflexions sur la base des aptitudes partielles Banque et MSP sous la forme de contrôles de l'avancement de l'apprentissage

2^e année d'apprentissage

- Réflexions sur la base des aptitudes partielles Banque et MSP sous la forme de contrôles de l'avancement de l'apprentissage
- Aptitudes partielles CI Banque conformément au chapitre 4 du dossier de formation et des prestations

3^e année d'apprentissage

- Réflexions sur la base des aptitudes partielles Banque et MSP sous la forme de contrôles de l'avancement de l'apprentissage
- 2^e contrôle de compétences CI
- Etat des lieux en vue de la procédure de qualification en entreprise
- Aptitudes partielles CI Banque conformément au chapitre 4 du dossier de formation et des prestations

Contrôles de compétences CI (CC-CI)

Au cours de votre apprentissage de trois ans, vous passez deux contrôles de compétences CI. Ces derniers sont réalisés et évalués par les organisations CI. Chaque contrôle de compétences CI entre, à pondération égale, dans le calcul de la note d'expérience de la partie entreprise.

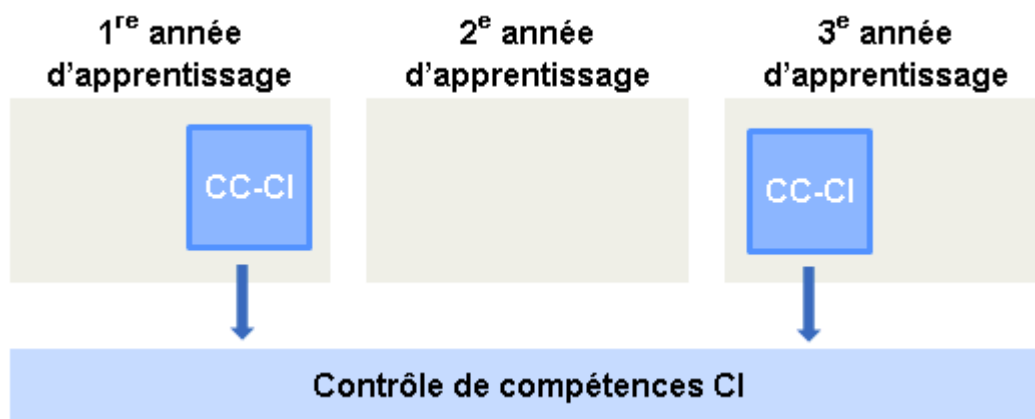


Figure: vue d'ensemble du CC-CI

Le premier contrôle de compétences CI a lieu au terme la première année d'apprentissage et le second au début de la troisième année d'apprentissage. L'organisation CI Banque fixe les dates des deux contrôles de compétences CI et en informe en temps utile les personnes en formation.

Un contrôle de compétences CI porte sur les contenus d'au moins quatre jours de cours. Le contrôle se limite aux aptitudes partielles du ► **chapitre 4** du DFP qui ont été traitées conformément au programme de cours durant la période CI concernée. Il s'agit de contenus professionnels qui sont examinés en termes de compétences professionnelles. Les contenus et niveaux taxonomiques s'orientent aux aptitudes partielles sous-jacentes.

De plus amples informations figurent dans la ► **directive sur les contrôles de compétences CI**.